

IQOA – Tranchées couvertes

Recensement des ouvrages

NOTICE D'UTILISATION DE LA FICHE DE RECENSEMENT

La fiche est composée de 6 groupes de feuillets et d'une liste d'abréviations nécessaire au remplissage de certains feuillets :

- Feuille 1 : Données administratives
- Feuille 2 : Localisation
- Feuille 3 : Description
- Feuille 4 : Constituants
- Feuille 5 : Recensement sur site (7 sous feuillets)
- Feuille 6 : Récapitulatif après recensement sur site
- Abréviations (2 pages)

Lors de la phase préparatoire au recensement, on constituera la fiche avec le nombre de feuillets nécessaires en fonction du découpage de l'ouvrage.

En général, il y a autant de groupe de feuillets 5 que de tubes. De plus des feuillets 5.3 pourront être rajoutés si le nombre de tronçons par tube est supérieur à 7.

Les numéros des feuillets à remplir au bureau sont sur fond blanc tandis que ceux à remplir sur site sont sur fond grisé.

Pour les questions "oui" ou "non", la réponse est obligatoire en cochant une des 2 cases.

NB : De manière générale, les directions Droite et Gauche sont définies suivant le sens des PR croissants.

Ainsi le piédroit droit se situe à droite lorsque l'on regarde dans la direction des PR croissants.

Feuille / Partie	Terme	Aide
Feuille 1 : Données Administratives		
Identification	Nom	Nom couramment employé pour désigner la tranchée. Il s'agit généralement du nom de la commune ou du quartier où elle se situe.
	Identifiant	Code défini par l'utilisateur permettant de référencer la tranchée dans LAGORA.
Maître d'ouvrage propriétaire	Propriétaire	C'est le propriétaire de l'ouvrage. Indiquer "ETAT" dans le cas d'un recensement par la DIR.
	Ouvrages inclus dans la tranchée	Il s'agit de lister ici les ouvrages englobés par la tranchée ayant déjà fait l'objet d'une surveillance dans IQOA Pont ou Mur. Cette indication est facultative et permet de ne pas perdre des informations déjà existantes.
Maîtres d'ouvrage associés	Nom	Nom identique à celui déjà recensé dans LAGORA.
	Pont/Mur	Indiquez "Pont" ou "Mur".
	Identifiant	Identifiant LAGORA.
	Maîtres d'ouvrage associés	Par maître d'ouvrage, on entend propriétaire d'ouvrages : Conseils Généraux, Communes principalement.
Services Gestionnaires	Nom du maître d'ouvrage	Pour un département, Conseil Général suivi de son nom ; pour une commune son nom.
	Convention	Acte administratif, co-signé par l'Etat et une collectivité locale, précisant les responsabilités et les modalités de coopération de chacune des parties signataires.
	Date	Date de signature.
	Gestionnaire	Le service gestionnaire est le service assurant la surveillance et l'entretien. Indiquer le nom du service du profil Lagora (CGOA05 par exemple).
Voie de rattachement administratif	Exploitant	Nom de l'unité de la DIR chargée de l'exploitation de l'ouvrage. Indiquer le nom du service du profil Lagora (District Nord par exemple).
	Chargé entretien courant (UER ou CEI)	Nom de l'unité ou du centre d'exploitation chargé par le maître d'ouvrage de l'entretien courant. UER : Unité d'Exploitation de la Route CEI : Centre d'Exploitation et d'Intervention
	Voie de rattachement administratif	Dans le cas d'une seule voie couverte, c'est cette dernière (cf. Feuille 2) Dans le cas où l'ouvrage comporte plusieurs voies différentes, la voie de rattachement est désignée par le gestionnaire et choisie parmi les voies couvertes du tableau du feuillet 2.
	Type	Indiquez : - "N" pour route nationale, ou - "A" pour Autoroute
Chaussée	Numéro	Son numéro : 13 pour A 13, 88 pour RN 88
	Chaussée	Indiquez : - "U" pour Unique, ou - "D" pour Droite, ou - "G" pour Gauche

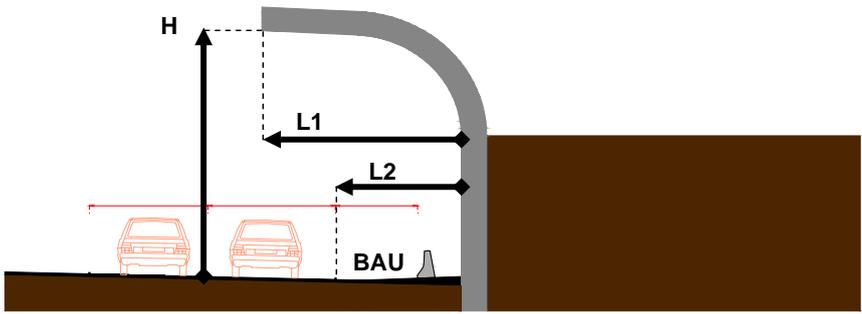
Feuillet / Partie	Terme	Aide
Dans les cas illustrés, nous regardons dans le sens des PR croissants :		
	Origine de la tranchée dans le sens des PR croissants	Reporter les données correspondantes qui sont complétées pour le tube 1 dans le feuillet 4 "Constituants". Cette indication est utile pour le repérage de l'ouvrage.
Dossier de sécurité et autorisation de poursuite de l'exploitation	Matières dangereuses autorisées	Matières ou objets dont le transport par route est interdit ou autorisé uniquement dans des conditions particulières. Les véhicules transportant des marchandises dangereuses sont assujétis au port des panneaux rectangulaires oranges. Leur interdiction relève d'une décision administrative, insérée ou non dans le règlement de circulation. Cette interdiction se traduit en tête de tranchée par l'apposition des panneaux B18a ou B18c.
	Dossier de sécurité	Dossier, distinct du dossier d'ouvrage, qui justifie la cohérence des dispositions prises pour assurer la sécurité des personnes à l'intérieur de la tranchée. <i>En général, les tranchées couvertes de plus de 300 m en possèdent un.</i> Il comporte une description du génie civil, des équipements installés et pour les plus récents une copie du règlement de circulation. Ce dossier est disponible auprès du maître d'ouvrage et/ou du gestionnaire. <i>Répondre NON s'il n'est pas finalisé.</i>
	Autorisation de poursuite de l'exploitation	Autorisation délivrée par le Préfet pour une durée de 6 ans. Elle est disponible auprès du gestionnaire.
Dossier d'ouvrage	Dossier d'ouvrage	Il contient les éléments relatifs à l'ouvrage depuis sa construction.
	Référence	Référence liée à l'archivage du service.
	Lieu de stockage	Préciser le nom de l'unité où il peut être consulté.

Feuillet 2 : Localisation		
Commune	Commune	Si l'ouvrage se situe sur plusieurs communes, l'attribuer à la commune où se situe la plus grande partie de l'ouvrage.
Voies Portées	Voies Portées	Voies de circulation franchissant la structure de couverture. Il s'agit de la même notion que pour un Pont. Ne seront citées ici que les voies dont la structure porteuse est commune avec la tranchée recensée.
	Type	Indiquez : - "N" pour route nationale, ou - "A" pour Autoroute
	Numéro	Son numéro : 13 pour A 13, 88 pour RN 88
	Gestionnaire	Le service gestionnaire est le service assurant la surveillance et l'entretien.
Voies latérales	Voies latérales	Il s'agit de voies parallèles à l'ouvrage et situées en arrière des piédroits.
Voies couvertes	Voies couvertes	Voies situées dans la tranchée.
Plan des voies et aménagements de surface	Plan des voies et aménagements de surface	Insérer un schéma, une vue en plan ou une photographie de l'ouvrage et y reporter les voies couvertes, portées et latérales ainsi que l'indication des sens (circulation et PR).

Feuillet 3 : Description		
Vue de dessus de l'ouvrage	Vue de dessus de l'ouvrage	Insérer le schéma synoptique ou un plan d'ensemble de la tranchée. Ce schéma peut être issu du dossier de sécurité dans le cas où la tranchée en a fait l'objet.

Feuillet / Partie	Terme	Aide																
Feuillet 4 : Constituants - Tubes																		
Tubes	Tubes	<p>Parties de la tranchée, destinées à la circulation routière et délimitées par des éléments structuraux (piédroit, pile, ...).</p> <p>Cf. §4 du guide.</p> <p><i>En général, un tube englobe une partie d'ouvrage située entre les deux têtes sauf dans le cas des bretelles où seule une extrémité est incluse.</i></p> <p>Le premier tube numéroté (Tube 1) est celui contenant des PR croissants dans le sens de la circulation.</p>																
		<p>Ouvrage bi-directionnel avec bretelle d'accès sur un sens de circulation : multitube</p>																
	Année ou période de construction	<p>Dans le cas d'une construction par plusieurs phases, il s'agit de l'année ou de la période d'achèvement de la partie la plus récente.</p> <p>Dans le cas où l'année est connue précisément l'indiquer, sinon indiquez la période :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Période</th> <th>Année</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td><1850</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>1851-1900</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>1901-1950</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>1951-1975</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>1976-1995</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>>1995</td> </tr> <tr> <td>In</td> <td>?</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>A compléter à partir du dossier d'ouvrage.</i></p>	Période	Année	1	<1850	2	1851-1900	3	1901-1950	4	1951-1975	5	1976-1995	6	>1995	In	?
	Période	Année																
	1	<1850																
	2	1851-1900																
	3	1901-1950																
	4	1951-1975																
5	1976-1995																	
6	>1995																	
In	?																	
Nom	Nom couramment employé pour désigner le tube. Il s'agit généralement du sens de circulation (ex : tube Paris-Provence ou Nord-Sud), ou de la situation géographique (ex : tube ouest)...																	
PR/Abscisse Origine	<p>Début du tube correspond :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit à la première section couverte (totalement ou partiellement) dans le cas d'une tranchée couverte, - soit au début du soutènement latéral dans le cas d'un cuvelage. <p><i>Ex : PR13+850 correspond au Point de Repère 13 et à l'abscisse 850.</i></p>																	
Longueur	<p>Somme des longueurs des tronçons constituant le tube.</p> <p>Cette donnée est à compléter après le recensement sur site.</p>																	
Circulation Unidirectionnelle Bidirectionnelle	<p>Caractérise le type de circulation présente dans un tube, indiquez :</p> <ul style="list-style-type: none"> - "unidirectionnelle" dans le cas d'un seul sens de circulation, ou - "bidirectionnel" dans le cas contraire. <p><i>Tout élément structural situé entre les deux sens de circulation conduit à considérer deux tubes unidirectionnels.</i></p>																	
Nombre de voies	Nombre de voies de circulation signalisés.																	
Gabarit autorisé	<p>Le gabarit caractérise la hauteur statique maximale d'un véhicule, chargement compris, dont le passage peut être accepté, dans les conditions normales de circulation, sous un ouvrage.</p> <p>Ce gabarit est fixé par arrêté préfectoral.</p>																	
Lien	<p>Rappeler ici les numéros des tubes ou des ouvrages annexes liés avec le tube considéré.</p> <p>A compléter après avoir rempli le feuillet 5.3 ci-dessous.</p>																	
Schéma d'implantation des tubes	Schéma d'implantation des tubes	Insérer un schéma représentant le découpage en tubes, leur numérotation ainsi que le sens des PR.																

Feuillet 5.1 - Recensement sur Site - Ouvrages Annexes de Tête côté PM d'origine		
Description de la tête de la tranchée	Nom	Rappel du nom du tube.
	Parement rapporté	Ensemble des éléments, rigides ou souples, qui délimitent les faces vues de l'ouvrage. Il assure localement un rôle de protection au feu ou acoustique et/ou améliore l'aspect de l'ouvrage.
	Corniche	Équipement ajouté en rive de la traverse dans un but essentiellement esthétique, mais qui permet aussi la protection du bord de la dalle voire l'ancrage d'autres équipements.
	Autres matériaux	Indiquer le type de matériau vu autre que ceux de la liste.
	Autres éléments descriptifs	Cette case est réservée pour une description plus détaillée des ouvrages annexes de tête.
Photographie de la tête de la tranchée	Photographie de la tête de la tranchée	Insérer une photographie permettant d'illustrer la tête de l'ouvrage et compléter le descriptif écrit.

Feuillet / Partie	Terme	Aide
Feuillet 5.2 - Recensement sur Site - Ouvrages Annexes de Tête côté PM d'origine		
Mur anti-recyclage des fumées	Mur anti-recyclage des fumées	En tête des tranchées couvertes à deux tubes unidirectionnels, mur venant en prolongation du mur de séparation des deux tubes sur une quarantaine de mètres, de manière à éviter que l'air vicié (ou les fumées d'incendie) s'échappant d'un tube ne pénètre dans l'autre.
	Longueur	Indiquez la longueur totale quelque soit la hauteur.
	Hauteur	Indiquez la hauteur maximale si cette dernière est variable.
Présence d'un mur de soutènement avant la tranchée	Nom	Nom du mur identique à celui déjà recensé dans LAGORA. NB : Cette indication est à compléter avant la visite. Les murs D1 et D2 sont ceux situés à droite dans le sens des PR croissants. Respectivement, les murs G1 et G2 sont ceux situés à gauche dans le sens des PR croissants.
	Identifiant LAGORA	Identifiant du soutènement identique à celui déjà recensé dans LAGORA. NB : Cette indication est à compléter avant la visite.
	Casquette	Partie en encorbellement au dessus d'une des voies de circulation.
	Largeurs L1 & L2	Il s'agit des largeurs mesurées suivant le schéma suivant :
		
Longueur	Il s'agit de la longueur totale du mur, du début à la fin, même si la hauteur est variable.	
Hauteur visible mini/maxi	Indiquer les hauteurs visibles y compris le dispositif de retenue (Cf. notice d'utilisation de la fiche recensement des murs). Ces hauteurs se trouvent généralement aux extrémités du mur. Dans le cas d'une casquette, la hauteur visible est la distance entre la chaussée et l'intrados de la casquette.	
Type N°	Cf. liste des abréviations (identiques à IQOA Murs).	

Feuillet 5.3 - Recensement sur Site - Aide au Repérage des Tronçons du Tube		
	Tronçons	Subdivisions des tubes, en éléments longitudinaux, caractérisés par une coupe transversale homogène. Tout changement de structure transversale et/ou de dimension entrainera un changement de tronçon de même que la présence d'une structure secondaire (une gaine par exemple).
	Origine de la tranchée	Il s'agit du PR du PM0 (voir ci-dessous).
	Nom	Si le tronçon en a un, sinon laisser cette case vide.
Repérage	PM	Le PM est un système de marquage permettant de localiser précisément les caractéristiques de l'ouvrage. Chaque tube a son système de marquage propre dont le sens est identique à celui des PR . Le PM0 correspond : - soit à la première section couverte (totalement ou partiellement) dans le cas d'une tranchée couverte, - au début du soutènement latéral dans le cas d'un cuvelage. Les longueurs sont mesurées dans le sens des PR croissants. La ligne de référence pour ces mesures peut être : - piédroit droit ou gauche - dispositif de retenue - autre
	Larg	Largeur Correspond à la distance horizontale mesurée entre les parements des piédroits perpendiculairement à ces derniers. Dans le cas où des revêtements architecturaux ou phoniques, ou des gaines de ventilations, seraient présents, il s'agit de la distance entre les parements visibles de ces derniers.

Feuillet / Partie	Terme	Aide
	H	Hauteur Correspond à la distance verticale minimale mesurée entre la chaussée et la traverse supérieure. Ne pas confondre avec la hauteur libre qui doit tenir compte également des équipements suspendus. Dans le cas où des revêtements architecturaux ou phoniques, ou des gaines de ventilations, seraient présents, il s'agit de la distance entre la chaussée et le parement de ces revêtements.
	L1 ; L2	Ces valeurs sont à compléter uniquement dans le cas d'une casquette ou d'une couverture latérale en encorbellement. Cf. Largeurs L1 et L2 du feuillet 5.2
	Env.	Environnement du tronçon : Cf. liste des abréviations. Indiquez : - EAU lorsque la traverse du tronçon se situe sous le niveau de l'eau - SOL lorsque la traverse est enterrée ou lorsque le piédroit latéral assure une fonction de soutènement des terres - HS dans les autres cas (Hors Sol) Cette indication a pour objet de permettre de définir le type de la tranchée (cf. §2.1 du guide).
Piédroit	Mat.	Matériaux Cf. liste des abréviations et guide § 2.2.1. On reportera ici le matériau du parement visible et si possible le matériau de la structure porteuse. Dans le cas d'un revêtement masquant la structure, on tâchera de rechercher une zone visible (choc de véhicule, joint, ...). Dans le cas où plusieurs matériaux sont présents, il convient de les indiquer tous. ex : <i>voile béton avec protection thermique : BE+PTH</i>
	Str.	Structure Cf. liste des abréviations Voir guide § 2,2,1 pour la définition. Dans le cas où plusieurs types de structure sont présents, il convient de les indiquer tous. ex : <i>voile béton surplombé d'une file de poteaux : VOI+POT</i>
	O/F	Ouvert/Fermé Sur le terrain, cette colonne permet de définir si le piédroit présente une ouverture vers l'extérieur. Au bureau, l'utilisateur devra compléter cette indication par les dimensions des ouvertures inférieures ou supérieures à 1 m ² /ml/voie, information qui sera déterminée à partir du dossier d'ouvrage. Cette indication permet de classer le tronçon dans la catégorie des tranchées totalement couvertes ou partiellement couvertes.
	Liaison	Cf. liste des abréviations. Voir guide pour la définition.
Traverse	Mat.	Matériaux Cf. liste des abréviations et guide § 2.2.2. On reportera ici le matériau de la structure visible et le cas échéant le type de revêtement. Dans le cas d'un revêtement masquant la structure, on tâchera de rechercher une zone visible (choc de véhicule, joint, ...). Dans le cas où plusieurs matériaux sont présents, il convient de les indiquer tous. ex : <i>traverse en béton avec protection thermique : BE+PTH</i>
	Str.	Structure Dans le cas d'un revêtement masquant la structure, on tâchera de rechercher une zone visible (choc de véhicule, joint, ...). Dans le cas où plusieurs types de structure sont présents, il convient de les indiquer tous. ex : <i>poutres avec hourdis : PO+DA</i>
	O/F	Ouvert/Fermé Sur le terrain, cette colonne permet de définir si la traverse présente une ouverture vers l'extérieur Au bureau, l'utilisateur devra compléter cette indication par les dimensions des ouvertures inférieures ou supérieures à 1 m ² /ml/voie, information qui sera déterminée à partir du dossier d'ouvrage. Cette indication permet de classer le tronçon dans la catégorie des tranchées totalement couvertes ou partiellement couvertes.
Radier	Radier	Cf. liste des abréviations. Voir guide pour la définition.
Gaines	Gaines	Il s'agit de recenser ici les gaines visibles ainsi que leur position. Cf. liste des abréviations et guide § 4.2.4. Ces gaines sont des espaces délimités par le cloisonnement longitudinal d'une partie de la structure et réservé à l'insufflation d'air frais et l'extraction d'air vicié dans le cas d'une ventilation transversale ou semi-transversale.

Feuille / Partie	Terme	Aide
Liens	Lien	Rappeler ici les numéros de tronçons d'autres tubes ou d'ouvrages annexes ayant des structures communes avec le tronçon considéré (en général piédroit et/ou traverse). En général, il s'agit d'un piédroit central commun (ex : tronçons 1.2 et 2.2) mais dans le cas d'un bitube avec deux tubes séparés qui se rejoignent, il peut s'agir de la dalle (ex : tronçons 1.1 et 2.1 qui sont liés).

Feuille 5.4 - Recensement sur Site - Ouvrages Annexes de Tête côté PM de fin

Cf. Feuille 5.1

Feuille 5.5 - Recensement sur Site - Ouvrages Annexes de Tête côté PM de fin

Cf. Feuille 5.2

Feuille 5.6 - Recensement sur Site - Ouvrages Annexes Ponctuels & Murs de soutènement des bretelles

Ouvrages annexes ponctuels	Issues de secours	Aménagements pour l'évacuation et la protection des usagers. Ces issues doivent déboucher en surface dans les zones accessibles aux services de sécurité. Les issues de secours recensées sont celles situées dans les zones couvertes uniquement .
	Locaux techniques	Pièces abritant du matériel ou des équipements nécessaires à l'exploitation de l'ouvrage, telles que les stations de ventilation, les postes de transformateurs, etc.
	Bassin ou fosse	Enceinte destinée au recueil des eaux lorsque la tranchée présente un point bas ou à la récupération et au stockage des matières dangereuses en cas de déversement sur la chaussée.
	Communications intertubes	Ouvrages permettant la communication (véhicules de secours ou piétons) entre deux tubes (Ouverture munie de portes coupe feu si les tubes sont jointifs ou ouvrage de liaison si les tubes sont distants). Elles sont rares en tranchées couvertes.
	Mur de soutènement en extrémité de bretelle	Cf. feuille 5.2

Feuille 5.7 - Recensement sur Site - Equipements de Génie Civil / Electro-mécaniques et Eclairage

Equipements et autres ouvrages de génie civil	Dispositif de limitation du gabarit routier (poutre, portique ou autre)	Dispositif permettant de restreindre le gabarit offert à la circulation en vue d'imposer le respect d'une limitation de hauteur garantissant la protection de la couverture.
	Trappes de désenfumage	Ouverture aménagée en plafond, fermée en utilisation normale et s'ouvrant en cas d'incendie pour laisser s'échapper les fumées. (auss appelé "Transparence aéraulique")
	Système de drainage	Ensemble des dispositifs ayant pour but la protection des ouvrages contre les eaux de ruissellement et les eaux d'infiltration et destiné à les capter.
	Niches de sécurité	Réservations implantées sur le côté droit de chaque sens de circulation regroupant divers équipements de sécurité, notamment les postes d'appel d'urgence et les extincteurs. Elles sont généralement espacées de 200 m et de préférence munies de portes.
	Système d'évacuation des eaux de ruissellement	Ensemble des dispositifs ayant pour but l'évacuation des eaux de ruissellement sur la chaussée. Selon les cas, ce système peut également assurer le recueil des matières dangereuses liquides (caniveau à fente avec regards siphoniques).
	Niches incendie	Réservations implantées d'un seul côté permettant l'implantation des poteaux et bouches d'incendie. Elles sont généralement regroupées avec les niches incendie sauf si ces dernières sont équipées de portes.

Feuillet / Partie	Terme	Aide
	Galerie de retournement	Galerie perpendiculaire à la galerie principale dont le but est de permettre le retournement des véhicules de secours. Elles se rencontrent pour des tranchées couvertes de plus de 1000 m quand la communication entre 2 tubes n'est pas possible (cas des tubes superposés ou à des niveaux très différents ou des ouvrages monotubes).
	Garage	Surlargeur, qui se traduit par une section différente de la tranchée, nécessaire pour des tubes de plus de 1000 m de longueur lorsque la largeur disponible pour les véhicules ne permet pas la circulation sur le nombre nominal de files au droit d'un véhicule arrêté.
	Gaines de ventilation	Il s'agit de recenser ici les gaines non visitables . Cf. liste des abréviations et guide § 4.2.4. Ces gaines sont des conduits permettant l'insufflation d'air frais et l'extraction d'air vicié dans le cas d'une ventilation transversale ou semi-transversale.
Equipements électro-mécaniques et éclairage	Ventilation mécanique	Système de renouvellement de l'air à l'intérieur d'une tranchée couverte qui s'effectue à l'aide d'équipements électro-mécaniques. Il s'oppose à la ventilation naturelle pour laquelle le renouvellement de l'air s'effectue grâce à l'effet de piston des véhicules en circulation et aux différences de pression aux têtes.
	Ventilation mécanique transversale / Semi-transversale	Système de renouvellement de l'air à l'intérieur d'une tranchée couverte caractérisé par une insufflation d'air frais continue le long de la tranchée couverte (en partie basse le plus souvent) et une extraction en partie haute de l'air vicié (non présent dans le cas de la ventilation semi-transversale) assurant le désenfumage en cas d'incendie ou limitant l'échappement des polluants aux têtes. Les stations de ventilation, dont le nombre est à indiquer, regroupent les équipements électromécaniques permettant l'insufflation d'air frais.
	Ventilation mécanique longitudinale	Système de renouvellement de l'air à l'intérieur d'une tranchée couverte consistant à assurer un courant d'air longitudinal au moyen d'accélérateurs accrochés en plafond. Ces accélérateurs sont regroupés par batterie dont il convient d'indiquer le nombre.
	Eclairage	Dispositifs assurant l'éclairage à l'intérieur des tubes. Sa fonction est non seulement similaire à l'éclairage public nocturne pour la zone courante (éclairage de section courante) mais également de combattre l'effet "trou noir" à l'entrée (éclairage de renforcement aux extrémités).

Feuillet 6 - Récapitulatif après recensement sur site

	Commentaire libre, remarques	Cet espace permet de compléter par un commentaire libre ou de mettre toute information jugée utile par l'inspecteur.
--	------------------------------	--